

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 26 Communiquer avec le client, son entourage et collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire III			
Ancien Code	PAT13B26TI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XATI3260		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Garance MALENGREZ</b> ( <a href="mailto:garance.malengrez@helha.be">garance.malengrez@helha.be</a> ) Anne-Sophie CLINQUART ( <a href="mailto:anne-sophie.clinquart@helha.be">anne-sophie.clinquart@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de fournir aux étudiants les connaissances de base en psychologie et communication, dans la continuité des cours du bloc 1 et du bloc 2, nécessaires à la construction des savoirs et savoir-faire prodigués par la formation qu'ils entament.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.4 Construire son projet professionnel
  - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
  - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
  - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
  - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
  - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés**
  - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer

### Acquis d'apprentissage visés

se référer aux fiches d'activités d'apprentissage

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAT13B26TIA	Psychologie 3	12 h / 1 C
PAT13B26TIB	Activités d'intégration professionnelle: communication et psychologie 3	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAT13B26TIA	Psychologie 3	10
PAT13B26TIB	Activités d'intégration professionnelle: communication et psychologie 3	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

### 5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage proposées dans cette unité d'enseignement sont conçues de manière cohérente pour favoriser une progression pédagogique harmonieuse, en articulant les objectifs d'acquisition de connaissances, de développement de compétences et d'application pratique dans des contextes variés, tout en tenant compte des besoins et du niveau des apprenants.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie 3			
Ancien Code	15_PATI3B26TIA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI3261		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Garance MALENGREZ</b> ( <a href="mailto:garance.malengrez@helha.be">garance.malengrez@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité vise à apporter les connaissances et aptitudes nécessaires à la réalisation de la prise en charge spécifique du patient dans sa dimension psychologique

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- analyser une situation dans ses aspects relationnels en prenant en compte la dimension psychologique

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- 1) La prise en charge des enfants
- 2) La prise en charge des personnes en situation d'handicap
- 3) La prise en charge des familles
- 4) Le lien avec l'équipe

### Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux  
Vidéos illustratives  
Discussions réflexives

### Dispositifs d'aide à la réussite

Enseignant disponible en début et fin de cours ainsi que par mail

### Sources et références

cfr bibliographie et sitographie du cours.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelle: communication et psychologie 3			
Ancien Code	15_PATI3B26TIB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI3262		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Anne-Sophie CLINQUART</b> ( <a href="mailto:anne-sophie.clinquart@helha.be">anne-sophie.clinquart@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le technologue en imagerie médicale est appelé à prendre soin des personnes dans leur globalité et dans un climat de respect.

Le technologue en imagerie médicale étant amené à créer une relation de confiance rapide avec le patient, il doit pouvoir prendre en charge tant le patient que sa famille et à différents âges de la vie. Tout cela dans un contexte de lien avec l'équipe dans laquelle il évolue.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cet AIP complète les séances des AIP des UE04 TIM1 & UE18 TIM2.

À l'issue de ce cours, l'apprenant.e sera capable de :

- Prendre en charge de manière adéquate en tant que technologue en imagerie médicale un.e patient.e souffrant de divers comportements
- Entretenir avec ses futur.e.s collègues une relation de bienveillance et détecter d'éventuels problèmes dans leur.s comportement.s
- Détecter chez lui/elle-même ces éventuels problèmes de comportement

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Divers aspects de la communication et la relation d'aide avec les patients souffrant de divers comportements (agitation, agressivité, douleurs résistantes...) et/ou avec ses futurs collègues (burn-out, syndrome de stress post-traumatique...)

### Démarches d'apprentissage

- Power Point mis à disposition de l'apprenant.e
- Vidéo-documentaires illustrant la théorie
- Analyse de cas clinique

### Dispositifs d'aide à la réussite

Enseignant disponible à chaque fin de cours ou par mail.

## Sources et références

Bibliographie présente dans le Power Point du cours.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point mis à disposition sur *Connected*.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Principe d'auto-évaluation collective

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

### Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).